

Image not found or type unknown



mutuelle, charges communes

Par **tatapaul**, le **18/07/2011** à **15:54**

j'ai entamé une procédure de divorce ;ma mutuelle refuse de radier mon conjoint jusqu'au prononcé du divorce. Est-ce le droit ou un abus de pouvoir?

Je précise que je paie la mutuelle pour le couple et que mon conjoint ne participe pas au règlement des cotisations.

De plus, mon "ex conjoint " ne règle aucune charge , habite le domicile conjugal et utilise la carte bleue du compte joint pour ses dépenses personnelles alors qu'il ne l'alimente pas .